



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-264

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-12-11-006 - Arrêté de fermeture (1 page)	Page 3
45-2019-12-11-004 - Arrêté de fermeture exceptionnelle (1 page)	Page 5
45-2019-12-11-005 - Arrêté de fermeture exceptionnelle (1 page)	Page 7

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-12-11-006

Arrêté de fermeture

Arrêté de fermeture du SIE de PITHIVIERS à compter du 24 décembre 2019 midi.

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1^{er} du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la Direction régionale des finances publiques du Centre Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLES, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le SIE de PITHIVIERS, sis 15 rue de l'Amiral Delahaye, sera fermé à l'accueil du public à compter du 24 décembre 2019 midi.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2019
Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-12-11-004

Arrêté de fermeture exceptionnelle

Fermeture exceptionnelle des Services de publicité foncière d'ORLEANS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1^{er} du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLES, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : Le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement Orléans 1 et les Services de Publicité Foncière Orléans 2 et Orléans 3, seront fermés au public à titre exceptionnel, tous les après-midi du 16 au 24 décembre 2019, le mercredi 18 décembre 2019 et du 26 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2019
Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-12-11-005

Arrêté de fermeture exceptionnelle

Arrêté de fermeture exceptionnelle des Services de publicité foncière de GIEN et de MONTARGIS

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**ARRÊTÉ RELATIF AU RÉGIME D'OUVERTURE AU PUBLIC
DES SERVICES DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre Val de Loire et du Loiret,

Vu l'article 1^{er} du décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019, portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret à M. Bruno DALLES, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

ARRÊTE :

Article 1er : Les Services de Publicité Foncière de GIEN et MONTARGIS, seront fermés au public à titre exceptionnel du 26 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2019
Par délégation du Préfet,
Le directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES